



**SCOUTS**<sup>®</sup>  
Creating a Better World

World Organization of the Scout Movement  
Organisation Mondiale du Mouvement Scout  
Всемирная Организация Скаутского Движения  
Organización Mundial del Movimiento Scout  
المنظمة العالمية للحركة الكشفية

**World Scout Bureau, Central Office  
Bureau Mondial du Scoutisme, Siège**

Rue du Pré-Jérôme 5  
Case Postale 91  
1211 Genève 4 Plainpalais  
SUISSE

**Phone** (+41 22) 705 10 10  
**Fax** (+41 22) 705 10 20  
**Email** worldbureau@scout.org  
**Web** scout.org

**Circulaire N° 38/2007**

Aux: Commissaires Internationaux

Décembre 2007

**38e Conférence Mondiale du Scoutisme 2008, République de Corée  
Appel de candidatures pour l'élection de membres au Comité Mondial du Scoutisme**

Chers collègues,

Conformément à l'Article XII.4 de notre Constitution, le mandat des six membres suivants du Comité mondial se termine à la 38e Conférence Mondiale du Scoutisme :

M. Habibul ALAM (Bangladesh)  
M. Philippe DA COSTA (France)  
M. John A. GEMMILL (Canada)  
M. Herman C.S. HUI (Hong Kong)  
Mme Ana Elisa PIUBELLO (Argentine)  
M. Mohamed TRIKI (Tunisie)

Des élections se tiendront à la Conférence mondiale de Corée, afin de repourvoir aux vacances pour couvrir la période 2008-2014. En conséquence, les délégués seront appelés à élire à partir de la liste des candidats, six membres pour une période de six ans (2008-2014).

En outre, les délégués seront appelés à élire, à partir de la liste des candidats, un membre pour une période de trois (3) ans (2008-2011) afin de remplacer M. Steve FOSSETT (Etats-Unis) qui avait donné sa démission en tant que membre du Comité Mondial du Scoutisme en 2006. M. Wayne PERRY (Etats-Unis) avait été coopté par le Comité Mondial du Scoutisme pour remplacer M. Steve FOSSETT jusqu'à la 38e Conférence Mondiale du Scoutisme. M. Wayne PERRY peut se présenter comme candidat aux élections.

En application de l'Article XII.2 (a) qui prévoit qu' « *en aucun cas ne pourra siéger simultanément au Comité plus d'un membre élu d'une même Organisation Scoute Nationale* », les pays membres suivants ne pourront PAS présenter de candidats à ces élections : Afrique du Sud, Espagne, Irlande, Italie, Liban.

Le nouveau Comité Mondial du Scoutisme sera donc composé des membres suivants :

- Cinq (5) membres élus :
  - Mme Thérèse BERMINGHAM (Irlande)
  - M. Georges EL-GHORAYEB (Liban)
  - M. Mario DIAZ MARTINEZ (Espagne)
  - M. Nkwenkwe NKOMO (Afrique du Sud)
  - M. Gualtiero ZANOLINI (Italie)
- Six (6) nouveaux membres à élire pour six (6) ans
- Un (1) nouveau membre à élire pour trois (3) ans
- Le Secrétaire Général de l'OMMS
- Le Trésorier du Comité mondial

Si votre Organisation souhaite proposer un(e) candidat(e), veuillez renvoyer le formulaire de candidature ci-joint, dûment rempli, au Bureau Mondial du Scoutisme d'ici **au 16 mai 2008**, en ayant au préalable obtenu l'assentiment de l'intéressé(e).

Ainsi que stipulé au Titre II.2, du Règlement additionnel, pour être recevable, la désignation d'un(e) candidat(e) devra être effectuée ou confirmée par sa propre Organisation Scoute Nationale sans quoi celle-ci ne sera pas valable.

Afin que les qualifications des candidats puissent être portées à la connaissance des Organisations Membres, nous vous demandons de remplir un exemplaire du formulaire de candidature ci-joint et de le renvoyer au Bureau Mondial, accompagné d'un **portrait horizontal en couleurs** du(de la) candidat(e) (selon spécifications indiquées dans le formulaire).

En application de la Résolution 25, adoptée par la 33e Conférence Mondiale du Scoutisme de 1993, les Organisations Scoutes Nationales souhaitant soumettre une candidature, sont invitées à prendre connaissance du cahier des charges et du profil suggéré pour un(e) candidat(e) (annexés), tous deux publiés par le Comité Mondial du Scoutisme en septembre 1995 et révisés depuis.

L'Article XII.1 de la Constitution mondiale stipule que les membres du Comité Mondial du Scoutisme ne peuvent se considérer comme les représentants de « quelque Organisation Membre ou de quelque Région que ce soit ». Par ailleurs, l'un des objectifs principaux de l'OMMS étant de "promouvoir l'unité" du Mouvement scout à travers le monde (Article IV.2), le Comité Mondial du Scoutisme invite toutes les Organisations Membres de l'OMMS à garder à l'esprit, au moment de proposer une candidature, le souhait d'un équilibre géographique au sein du Comité mondial.

Six zones géographiques ont été définies par le Comité mondial: Afrique, Arabe, Asie-Pacifique, Eurasie, Europe et Inter-Amérique. Les cinq membres dont le mandat se poursuit proviennent des zones géographiques suivantes: Afrique (1), Arabe (1) et Europe (3).

**En application de la Stratégie pour le Scoutisme adoptée à la 36e Conférence Mondiale du Scoutisme à Thessalonique, en particulier les priorités sur la participation des jeunes au processus de prise de décision et l'importance de l'équilibre homme-femme, et en conformité avec la Résolution 06/2002, les Organisations Scoutes Nationales sont instamment invitées à nommer des jeunes ayant moins de 30 ans à la date de la Conférence, notamment des femmes comme candidates.**

Après le 16 mai 2008, la liste des candidats sera close et communiquée le plus tôt possible, avant la Conférence, à toutes les Organisations Membres.

Bien à vous,

Luc Panissod  
Secrétaire Général ad interim OMMS

**Annexes :**

1. Cahier des charges pour les membres du Comité Mondial du Scoutisme
2. Profil suggéré pour les membres du Comité Mondial du Scoutisme
3. Formulaire de candidature / Formulaire de déclaration (texte de motivation)

## CAHIER DES CHARGES POUR LES MEMBRES DU COMITE MONDIAL DU SCOUTISME

Approuvé par le Comité Mondial du Scoutisme, septembre 1995

*Dernière mise à jour: décembre 2007*

Réf.: Résolution 25/93

### LA SITUATION PERMANENTE (*description*)

1. **Le Comité Mondial du Scoutisme (Comité mondial) est l'organe exécutif de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS)**

#### Organisation Mondiale du Mouvement Scout

- **Conférence Mondiale du Scoutisme : *Organe suprême***
- **Comité Mondial du Scoutisme : *Organe exécutif***
- **Bureau Mondial du Scoutisme : *Secrétariat***

Le chef administratif de l'OMMS est le **Secrétaire Général**; il est nommé par le Comité mondial. Le **Trésorier** est également nommé par le Comité mondial.

2. **Les membres votants du Comité mondial sont au nombre de quatorze (14)**

- Douze (12) membres élus
- Le Secrétaire Général
- Le Trésorier.

3. **Les membres élus siègent normalement pour une durée de six (6) ans**

Un membre du Comité mondial est élu à une Conférence mondiale et siège jusqu'à son remplacement à la Conférence mondiale six (6) ans plus tard (élu à la Conférence A, siège à la Conférence B et sort à la Conférence C, avec trois (3) années d'intervalle entre chaque Conférence).

4. **Six (6) membres du Comité mondial sont élus à chaque Conférence mondiale (excepté lors d'un remplacement suite à une démission ou un décès)**

En principe, six (6) membres du Comité mondial sont remplacés à chaque Conférence mondiale.

Cependant, si un membre du Comité mondial démissionne ou décède après avoir été élu et avant la Conférence mondiale suivante (élu à la Conférence A, mais se retire ou décède avant la Conférence B), le Comité mondial peut désigner un remplaçant qui siègera jusqu'à la prochaine Conférence mondiale. Lors de cette Conférence mondiale, le siège sera pourvu par l'élection d'un nouveau membre pour une période de trois (3) ans.

Si un membre du Comité mondial siège depuis son élection jusqu'après la Conférence mondiale suivante, puis démissionne ou décède (élu à la Conférence A, siège à la Conférence B, mais se retire ou décède avant la Conférence C), le Comité mondial peut nommer un successeur pour siéger jusqu'à la prochaine Conférence mondiale. Le siège devient ainsi à nouveau vacant après la période normale de six (6) ans.

*Conformément à l'Article XII.4, les membres désignés ou élus pour pourvoir à une vacance pourront être réélus immédiatement.*

### ROLES ET RESPONSABILITES

5. a. **Les tâches constitutionnelles du Comité Mondial du Scoutisme**

L'Article XII.1 de la Constitution mondiale stipule que:

*Le Comité Mondial est l'organe exécutif de l'Organisation Mondiale. Ses membres devront étudier les intérêts du Mouvement pris dans son ensemble, sans se considérer eux-mêmes ni être considérés comme les représentants de quelque Organisation Membre ou de quelque Région que ce soit.*

L'Article XIII décrit les fonctions du Comité Mondial comme suit:

1. *Agir au nom de la Conférence Mondiale dans l'intervalle entre ses réunions; mettre en exécution ses décisions, ses recommandations et ses directives; et la représenter dans les manifestations et réunions internationales et nationales.*
2. *Promouvoir le Mouvement scout partout dans le monde au moyen de visites, d'échanges de correspondance, de stages de formation et autres activités appropriées.*
3. *Conseiller et aider les Organisations Membres en vue d'atteindre le but et de mettre en pratique les principes et la méthode du Scoutisme.*
4. *Recommander l'admission d'Organisations Scoutes Nationales demandant à être admises comme Membres et suspendre provisoirement la qualité de membre d'une Organisation Scoute Nationale.*
5. *Préparer l'ordre du jour et les règles de procédure interne des réunions de la Conférence Mondiale, en tenant compte des suggestions faites par les Organisations Membres, et nommer le président et les vice-présidents de la Conférence Mondiale.*
6. *Nommer le Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale et nommer son adjoint ou ses adjoints sur la recommandation du Secrétaire Général; contrôler la gestion du Bureau Mondial et approuver son budget.*
7. *Assumer la responsabilité de la collecte de fonds supplémentaires.*
8. *Approuver les constitutions et autres règlements régissant les Organisations Scoutes Régionales.*
9. *Accorder un statut consultatif à telles organisations en mesure d'aider le Mouvement scout.*
10. *Décider de l'attribution de décorations pour services rendus au Mouvement scout mondial.*
11. *Exercer les autres fonctions résultant de la présente Constitution et du Règlement Additionnel.*

#### **b. Les réunions du Comité Mondial du Scoutisme**

Lors des années où il n'y a pas de Conférence mondiale, le Comité mondial se réunit formellement deux fois l'an à Genève, en principe en mars et en septembre. Les réunions durent généralement trois jours pleins (traditionnellement le week-end + 1 jour).

Conformément à l'Article XV, *le Comité Mondial pourra établir de manière permanente ou à titre ad hoc tels comités subsidiaires et autres organes qu'il estime nécessaires à l'exécution de ses fonctions.*

A l'heure actuelle, fonctionnent au sein du Comité mondial les Comités suivants :

- Comité des Méthodes Educatives (et ses équipes de travail)
- Comité des Constitutions
- Comité des Distinctions honorifiques
- Comité d'Audit
- Comité du Budget

Habituellement, un certain nombre de groupes de travail sont aussi mis sur pied pour des besoins spécifiques.

Les membres qui sont impliqués dans des sous-comités ou autres groupes de travail viennent en principe à Genève pour une ou deux journées supplémentaires avant les réunions du Comité mondial.

Lors des années de Conférence, le Comité mondial se réunit - en principe - à trois reprises, en mars et en novembre à Genève, ainsi qu'au moment et à l'endroit de la Conférence mondiale (généralement en juillet ou en août).<sup>1</sup>

1

Conformément à la Résolution 10/2002, les membres du Comité mondial peuvent demander le remboursement de leurs dépenses (voyage et hébergement) pour les frais occasionnés lors des déplacements aux réunions du Comité mondial et des sous-comités.

L'ordre du jour provisoire et les documents préparatoires sont envoyés aux membres du Comité mondial plusieurs semaines avant chaque réunion.

En plus, le **Steering Committee** (Comité de direction du Comité mondial), composé du Président, des deux Vice-Présidents et du Secrétaire Général, se réunit à chaque fois que cela est nécessaire.

Les Présidents Régionaux sont invités à participer à toutes les réunions du Comité mondial avec un statut consultatif.

Les six Jeunes Conseillers élus par le Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial et les six Jeunes Conseillers désignés par les Régions peuvent assister aux réunions du CMS en leur capacité de conseiller, conformément à la politique et aux directives adoptées par le CMS.

### c. **Président et Vice-Présidents**

Le Titre II Section 3 indique que:

*Le Comité Mondial élira au scrutin un président et un ou plusieurs vice-présidents pris parmi ses membres élus. Ils seront en fonction pendant la période comprise entre une Conférence et la suivante, leur mandat prenant fin à la clôture de la Conférence.*

Depuis un certain nombre d'années, le Comité mondial élit deux Vice-Présidents.

Bien que la Constitution mondiale ne mentionne aucune tâche spécifique pour le Président et les Vice-Présidents, les responsabilités suivantes leur sont habituellement confiées:

- Le Président du Comité mondial préside normalement les réunions du Comité mondial et du Steering Committee.
- Le Président du Comité mondial approuve le compte rendu de ces réunions avant que celui-ci ne soit finalement approuvé par les autres membres du Comité.
- Le Président du Comité mondial nomme, avec l'approbation des autres membres, les Présidents de tous les sous-comités et task forces. Le Président nomme également, sur recommandation du Président du comité ou task force correspondant, les membres des comités et des task forces qui sont directement reliés au Comité mondial.

### d. **Association Bureau Mondial du Scoutisme (World Scout Bureau Inc.)**

L'Association Bureau Mondial du Scoutisme est l'entité qui assume les responsabilités légales de l'OMMS, du Comité mondial et du Bureau Mondial du Scoutisme. Elle approuve le budget annuel de l'OMMS, signe les contrats au nom de l'OMMS, recrute et emploie le Secrétaire Général de l'OMMS.

Cette entité légale tient son Assemblée Générale en principe au mois de septembre à Genève, au moment des réunions du Comité mondial.

L'Association Bureau Mondial du Scoutisme est composée des membres du CMS.

Le Secrétaire Général est le chef exécutif de l'Association Bureau Mondial du Scoutisme.

### e. **Fondation du Scoutisme Mondial (Foundation)**

Les réunions du Conseil et/ou du Comité Exécutif de la Fondation, qui est un organe indépendant de l'OMMS, sont organisées plusieurs fois par an dans différents pays.

Les membres d'office du Conseil et du Comité Exécutif de la Fondation sont le Président du Comité Mondial du Scoutisme, l'un de ses Vice-Présidents et le Secrétaire Général.

### f. **Le Comité Consultatif OMMS/AMGE (Association Mondiale des Guides et des Eclaireuses)**

Le but du Comité Consultatif est de créer et de maintenir un climat de respect mutuel, de compréhension et de coopération entre les deux Organisations, et d'assurer un forum pour échanger des informations sur les activités pouvant avoir un impact sur les deux Organisations.

Le Comité Consultatif est actuellement formé de quatre représentants de l'OMMS et quatre de l'AMGE, comprenant les Président(e)s des CMS/Conseil mondial, les chefs exécutifs et deux autres membres des CMS/Conseil mondial.

Le Comité Consultatif se réunit normalement une fois par an, tour à tour à Londres et à Genève.

**g. La Conférence Mondiale du Scoutisme et le Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial**

Après la Corée, la 39e Conférence Mondiale du Scoutisme et le 11e Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial se tiendront en 2011 au Brésil.

Il est prévu que le Président du Comité mondial soit désigné comme Président de la Conférence et que les deux Vice-Présidents jouent également un rôle actif. Les autres membres du Comité mondial assumeront eux aussi des tâches spécifiques pendant la Conférence.

**h. Les Jamborees Scouts Mondiaux et les Moots Scouts Mondiaux**

Le 22e Jamboree Scout Mondial se tiendra en juillet-août 2011 en Suède.  
Le 13e Moot Scout Mondial aura lieu en 2010 en Afrique.

**i. Les Conférences régionales du Scoutisme et autres activités**

*En vertu de l'Article XIX, peuvent être établies, conformément aux exigences de la présente Constitution, des Organisations Scoutes Régionales composées de Membres de l'Organisation Mondiale qui désirent se regrouper à l'intérieur de zones géographiques qui seront définies de temps à autres par le Comité Mondial. Il n'y aura pas plus d'une Organisation Régionale dans chaque zone.*

A l'heure actuelle, l'OMMS est divisée en six Organisations Scoutes Régionales: Afrique, Arabe, Asie-Pacifique, Eurasie, Europe et Inter-Amérique.

Chaque Région tient une Conférence triennale ainsi que plusieurs réunions annuelles du Comité régional et de nombreuses autres activités régionales. Les prochaines Conférences régionales auront lieu en 2009, sauf la Conférence Européenne en 2010.

**j. Liens avec les autres Organisations ayant un Statut Consultatif (accordé par le Comité Mondial du Scoutisme Art. XIII.9)**

- **DESMOS (Le Lien International des Scouts Orthodoxes Chrétien)**  
Un représentant du Comité Mondial du Scoutisme assiste aux réunions du Comité de DESMOS.
- **CICS (Conférence Internationale Catholique du Scoutisme)**  
Un représentant du Comité Mondial du Scoutisme participe de plein droit aux réunions du Conseil Mondial de la CICS.
- **AISG (Amitié Internationale Scoute et Guide)**  
Un représentant du Comité Mondial du Scoutisme est membre du Comité Mondial de l'AISG.
- **UISM (Union Internationale des Scouts Musulmans)**  
Des observateurs du Comité Mondial du Scoutisme sont invités d'office à la Conférence Islamique du Scoutisme.
- **UPMS (Union Parlementaire Mondiale du Scoutisme)**  
Un représentant du Comité Mondial du Scoutisme est membre du Comité Exécutif de l'UPMS.

**k. Liens avec le Centre Scout International de Kandersteg (KISC)**

Un représentant du Comité Mondial du Scoutisme est membre du Comité du KISC.

**I. Liens avec les Organisations non scoutes**

En fonction des circonstances, les membres du Comité mondial peuvent être nommés personne de liaison avec les Organisations non scoutes qui maintiennent des relations avec l'OMMS, telles que l'UNESCO, le Rotary International, etc.

**m. Tâches spéciales**

En fonction des besoins résultant du travail du Comité Mondial du Scoutisme.

\* \* \*

## PROFIL SUGGERE POUR LES MEMBRES DU COMITE MONDIAL DU SCOUTISME

Approuvé par le Comité Mondial du Scoutisme, septembre 1995

Mis à jour: septembre 1998, avril 2004, octobre 2004

Réf.: Résolution 25/93

En vertu de l'Article XII.1 de la Constitution mondiale:

*Les membres (du Comité Mondial du Scoutisme) devront étudier les intérêts du Mouvement pris dans son ensemble, sans se considérer eux-mêmes ni être considérés comme les représentants de quelque Organisation Membre ou de quelque Région que ce soit.*

Ceci signifie que tout candidat au Comité Mondial du Scoutisme:

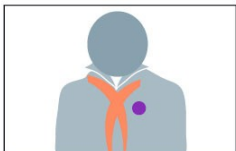
- Doit être un membre d'une Organisation membre de l'OMMS.
- Doit avoir montré un fort engagement envers le Scoutisme, doublé d'une bonne compréhension et d'une expérience personnelle du Scoutisme mondial.
- Doit être sensible à la diversité culturelle et avoir vécu l'expérience de la relation inter-culturelle.
- Jouir d'une santé qui lui permette de voyager.
- Etre disponible pour se rendre à Genève deux fois par an.
- Avoir ou obtenir les moyens de se rendre à des événements scouts internationaux, ou dans d'autres pays, ainsi que ses fonctions spécifiques nécessiteraient sa présence.
- Etre prêt à consacrer du temps, et à réagir par courrier, courriel, télécopie ou téléphone aux documents, rapports et correspondance qui lui sont adressés.
- Pouvoir communiquer soit en français soit en anglais.
- Comprendre et accepter la Mission du Scoutisme, afin de pouvoir, et vouloir, affronter avec créativité et détermination les défis du Scoutisme mondial; d'être capable de motiver et d'inspirer les autres membres du Comité et les autres collègues du Mouvement mondial ; et de pouvoir mener une action constructive et positive dans l'accomplissement de ladite Mission.
- Etre motivé à agir de concert avec les autres membres du Comité mondial, à servir de façon non partisane les seuls intérêts de l'OMMS dans la réalisation de sa Mission, et non pour des raisons liées à l'ambition ou au prestige personnel.
- Etre disposé à: utiliser son indépendance de jugement; être sensible aux opinions et préoccupations des autres et à les respecter; prendre des décisions de façon résolue et non partisane, et les mettre en oeuvre avec tolérance; recommander ce qui est juste ou correct même si le choix fait n'est pas populaire; respecter les délais et faire honneur à ses responsabilités; travailler, dans l'esprit d'équipe, à construire au sein du Comité mondial les conditions favorisant l'unité et l'harmonie parmi ses membres.
- Avoir une haute conscience des responsabilités éthiques et professionnelles envers l'OMMS et au-delà, qui lui incombent en tant que membre du Comité mondial.
- S'inspirer en tout temps des Principes de l'OMMS dans ses décisions et actions.

\* \* \*

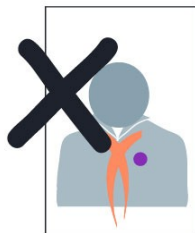
## CANDIDATURE

Pour l'élection au Comité Mondial du Scoutisme, 2008

Prière de remplir un formulaire par candidat(e) à l'élection et de le renvoyer au Bureau Mondial du Scoutisme **d'ici au 16 mai 2008**, accompagné d'un **portrait horizontal en couleurs** du(de la) candidat(e), en format électronique, ainsi que du **formulaire de déclaration** (texte de motivation) du (de la) candidat(e).



Yes Landscape



NO vertical

- Photographie récente en couleurs
- En uniforme scout national
- Portrait format horizontal (paysage)
- Fond blanc
- Format électronique - **Haute qualité**  
**.JPG .TIFF ou .TGA**
- **(PAS de Power Point)**

**En application de la Résolution 9/2002, les candidat(e)s seront invité(e)s à présenter en plénière, lors de la séance du 15 juillet 2008, leurs motivations personnelles, priorités et objectifs pour leurs futures contributions au sein du Comité Mondial du Scoutisme s'ils (si elles) sont élu(e)s.**

NOM DE FAMILLE: \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

FONCTION: \_\_\_\_\_

NATIONALITE: \_\_\_\_\_ SEXE:  MASCULIN  FEMININ

DATE DE NAISSANCE: \_\_\_\_\_ ETAT CIVIL: \_\_\_\_\_

NOMBRE D'ENFANT(S): \_\_\_\_\_

LE(LA) CANDIDAT(E) EST UN MEMBRE COTISANT DE L'OMMS AU SEIN DE L'ASSOCIATION SCOUTE SUIVANTE:

\_\_\_\_\_

PAYS: \_\_\_\_\_

ETUDES & QUALIFICATIONS: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

LANGUES PARLEES:  Français  Anglais

AUTRES LANGUES: \_\_\_\_\_

## RESUME DE CARRIERE PROFESSIONNELLE:

---



---



---



---



---



---

AUTRES FONCTIONS OCCUPEES: \_\_\_\_\_

---

## RESUME DU SERVICE SCOUT:

(responsabilités successives, dates, etc., y compris participation à des comités ou des groupes de travail mondiaux/régionaux, ainsi qu'aux manifestations scouts internationales )

---



---



---



---



---



---

AUTRES ORGANISATIONS DONT IL/ELLE FAIT PARTIE:

---



---



---

**Nous confirmons** que le(la) candidat(e) susnommé(e) est d'accord de se présenter aux élections au Comité Mondial du Scoutisme.

Organisation Scoute Nationale: \_\_\_\_\_

---

Pays: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_ Fonction: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

(Président/Commissaire général/Commissaire international)

Veuillez renvoyer ce formulaire, accompagné d'un **portrait horizontal en couleurs** du(de la) candidat(e), en format électronique, ainsi que du **formulaire de déclaration** (texte de motivation) du (de la) candidat(e).

Date de clôture pour la réception des candidatures: **16 mai 2008**

Bureau Mondial du Scoutisme, Case postale 91, CH - 1211 Genève 4 Plainpalais, Suisse  
E-mail : jsharp@world.scout.org

